

10,17%) la justice (508,80 millions de DA soit 7,26%). Les charges communes à ce titre ont servi à financer les chapitres relatifs au remboursement au budget annexe des P et T (pour 339 millions de DA), aux dépenses correspondantes aux télégrammes dues aux P et T (pour 40 millions de DA), aux frais de transport militaire (pour 20 millions de DA).

Il est communément admis que les crédits octroyés demeurent insuffisants malgré leur sensible augmentation durant la période considérée. La rigueur budgétaire instituée à ce niveau n'a pas été sans conséquence négative sur le fonctionnement convenable des services publics. Les effets d'un tel choix ont davantage aggravé les difficultés accumulées dans certains secteurs comparativement au but recherché à savoir la réduction du déficit budgétaire où la conséquence est limitée.

L'inefficacité et le manque d'efficacité constatés au niveau de certains services de l'administration publique, notamment ceux relevant du secteur financier (impôt, Trésor et douanes surtout), sont imputables en grande partie au manque de moyens matériels appropriés et indispensables à un fonctionnement normal à même de sauvegarder les intérêts de la collectivité (Trésor et contribuables).

Aussi, dans ses investigations antérieures, la Cour a eu à s'interroger sur l'efficacité de telles mesures d'austérité produisant un effet contraire à celui escompté et a émettre des recommandations susceptibles d'améliorer la situation.

S'il est vrai que le caractère incompressible de certaines dépenses (personnel et dette publique) ne facilite pas la marge de manœuvre du législateur, il n'en demeure pas moins que les mesures à prendre méritent une meilleure attention dans leur portée (coûts comparatifs) afin de limiter les insuffisances souvent relevées et dont le préjudice est considérable pour le Trésor et les particuliers.

Les dépenses relatives aux travaux d'entretien

La part revenant aux travaux d'entretien, quoique ne représentant qu'une infime partie de la structure globale du budget de fonctionnement (soit 0,81%), a connu une évolution importante en 1993 (passant de 1,603 milliard de DA à 2,475 milliards de DA soit 54,4%)

Les consommations ayant atteint 2,402 milliards de DA (soit 97,09% des crédits) ont quant à elles progressé de 54,60% par rapport à 1992. Les crédits ont principalement été destinés aux services du ministère de l'équipement (1,653 milliard de DA soit 66,71%), à la DGSN (248 millions de DA soit 10,02%), à la défense nationale (171 millions de DA soit 6,92%) et à la justice (55,20 millions de DA soit 2,22%).

Il est à remarquer que cette progression de crédits a été admise pour tenir compte du renchérissement des matériaux de construction et de la hausse des prestations des services. L'entretien des routes nationales dont les crédits sont passés de 800 millions de DA à 1,6 milliard de DA a été la préoccupation principale. La réalisation s'effectue dans le cadre d'une convention avec la banque mondiale.

Les subventions de fonctionnement

Pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement relevant également des moyens de services, elles ont été réalisées à hauteur de 24,600 milliards de DA sur 24,611 milliards de DA soit 99,96%, marquant un accroissement de près de 20% par rapport à l'exercice précédent.